

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

Conseil municipal du 29/09/22

Le jeudi 29 septembre, le conseil municipal a approuvé :

- A la majorité, **de ne plus louer la salle polyvalente aux particuliers** à compter de ce jour sauf pour les engagements déjà réservés de longue date ;
- La proposition de l'entreprise SIGNAUX-GIROD relative **au marquage au sol dans l'ensemble de l'agglomération** pour un montant de 3 611,73 € HT ;
- **De ne pas acquérir de nouvelles illuminations de Noël** comme il était prévu au budget 2022 et de réduire également la durée habituelle des illuminations, soit durant les vacances de Noël ;
- D'attribuer un montant de 50 € **de subvention à l'association des pêcheurs de Haute Rance** ;
- D'accepter pour le budget 2023, le devis de la société GESCIME d'un montant de 4 917 € HT pour **l'acquisition d'un nouveau logiciel informatique relatif au cimetière communal** comprenant la reprise des données, l'intégration de la cartographie, l'installation, la licence d'exploitation, la formation, l'hébergement du portail citoyens, la formation et l'assistance juridique. Le contrat de services s'élevant à 382 € HT annuels (pour environ 520 emplacements).
- **L'abandon du droit de préemption** concernant :
 - la parcelle d'une surface totale de 461m² située 2 place de l'Église ;
 - les parcelles d'une surface totale de 755m² situées 12 rue de Rennes ;
 - les parcelles d'une surface totale de 256m² situées 2 rue de la Gare ;
 - la parcelle d'une surface totale de 147m² située 3 rue de Rennes ;
 - les parcelles d'une surface totale de 433m² située 17 rue de Rennes ;
- **D'adopter une méthodologie sur la réflexion du projet cantine** soit :
 - De prendre rendez-vous avec les acteurs de l'école ;
 - De contacter un bureau d'études afin de réaliser une analyse et des propositions sur la sécurité globale du bourg (différents secteurs, liaisons douces...) -> opération sur plusieurs tranches ;
 - D'échanger avec la trésorerie sur la possibilité de réaliser un tout nouvel équipement onéreux ;
 - De réfléchir sur une éventuelle opportunité à acquérir une propriété déjà bâtie dans le centre-bourg pour y installer une cantine ou autre...
- De réaliser **une étude sur la réalisation d'un parking en centre-bourg** et sur la sécurité des piétons.

➤ [Comptes rendus complets disponibles sur le site](#) <

LOTISSEMENT LES FORGES - TRANCHE 4

Les **travaux de viabilisation** de cette dernière tranche du lotissement communal sont en cours pour une durée d'environ 3 mois. Une **liste de pré-réservations** est déjà disponible en Mairie, mais ces **12 nouveaux lots** n'entreront en commercialisation que **début 2023**.

*De gauche à droite sur la photo :
Laurent (SETAP), Julien (services techniques),
le Maire et Axelle (Quarta).*





Programme d'animations

- **vendredi 28 octobre - 18h** : dictée
- **samedi 5 novembre - 10h** : atelier Jeux de mots (ados et adultes)
- **mardi 8 novembre - 10h30** : *bébés lecteurs* (0-3 ans)
- **vendredi 18 novembre** : rencontre parents-orthophoniste autour de la lecture (adultes)
- **samedi 19 novembre - 9h30** : atelier tablettes (seniors)
- **samedi 19 novembre - 10h** : atelier scrapbooking (ados et adultes)

- **mercredi 30 novembre - 14h** : heure du conte (4 ans et +)
- **mardi 6 décembre - 10h30** : *bébés lecteurs* (0-3 ans)
- **samedi 17 décembre - 9h30** : atelier tablettes (seniors)
- **mardi 20 décembre - 15h30** : spectacle de Noël (4-10 ans)
- **du 10 janvier au 28 février** : exposition "La maison est en carton" sur des illustrateurs jeunesse

Renseignements et inscriptions : espaceculturel@quedillac.fr
- 02 99 06 22 53



Joseph VERGER et ses élèves d'un soir pour la dictée de septembre.

TOURNÉE DE VOIRIE

La **tournée de voirie** organisée par la **Communauté de communes** délégataire de l'entretien et de la modernisation de celle-ci, avec la participation **des membres de la commission communale**, aura lieu **lundi 14 novembre de 13h30 à 17h30**. Il est possible qu'un véhicule fasse un demi tour à l'intérieur de vos propriétés. **Nous vous remercions pour votre compréhension.**

HORAIRES ÉCLAIRAGE PUBLIC

En ces temps de **sobriété énergétique**, où il est demandé un effort collectif sur la réduction de consommation d'énergie, c'est à l'unanimité que le conseil municipal a adopté la proposition du Maire de **réduire les plages horaires d'éclairage public**.
➔ les lampadaires resteront donc **éteints de 21h à 6h30 en semaine et de 1h30 à 6h30 le dimanche**.
➔ de même, les **illuminations de Noël seront limitées aux vacances de Noël**.

GRIPPE AVIAIRE

Par **arrêté préfectoral** en date du 09/09/22, la commune a été placée en **zone de surveillance**, quittant ainsi la 1ère zone appelée **zone de protection**. Les **détenteurs de volailles** doivent s'assurer que ces dernières soient contenues de façon à **ne pas être en contact avec les oiseaux en libre itinérance**, soit en bâtiment fermé, soit en parc protégé (filets...).

COMICE AGRICOLE

Ces derniers mois, l'association du comice agricole sur le nouveau périmètre du canton de Montauban a été créée. Un **conseil d'administration et un bureau** ont été élus. Le **Président est Jean-François BOHANNE**, conseiller départemental et Maire de Saint-Onen-la-Chapelle. Le prochain comice est programmé dans notre commune le **2 septembre 2023**. Les agriculteurs locaux seront prochainement contactés pour participer à l'organisation. Les élus référents sur Quédillac sont **Vincent CRESPEL et Alain MASSARD**. Vous pouvez les contacter si besoin.

PLAQUES DE NUMÉROTATION DES HABITATIONS

Nous vous rappelons que **chaque habitation doit désormais être identifiée par un numéro** suite à la convention avec La Poste et les services de secours. Certaines plaques n'ont toujours pas été retirées et sont à **vos dispositions à la Mairie**. Urgent.